



Ce que vous coûtera la protection choisie

Si vous choisissez le régime étendu Feuille bleue, vous devrez payer la différence entre le coût du régime Feuille bleue et celui du régime Feuille verte ou Feuille orange.

Selon votre situation de famille, la prime mensuelle additionnelle applicable au régime Feuille bleue (avant les taxes applicables) pour la période d'assurance 2025 s'élève à :

Cotisations du participant au régime Feuille bleue	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan/ Manitoba	Ontario/ Québec
Participant seulement	56,89 \$	67,98 \$	40,22 \$	64,89 \$
Participant + 1 personne à charge	109,29 \$	131,37 \$	77,80 \$	129,76 \$
Participant + 2 ou plus	165,85 \$	196,20 \$	115,76 \$	144,10 \$

En ce qui a trait aux garanties facultatives qui vous sont offertes, les taux suivants s'appliquent pour la période d'assurance 2025. Les taux sont par tranche de protection offerte. **De plus, toute taxe applicable sera ajoutée.**

Assurance vie facultative et assurance vie facultative du conjoint – la Canada Vie

Taux mensuels par tranches de 10 000 \$ (sous réserve de prestations maximales de 500 000 \$ ou 50 tranches). Les taxes applicables seront ajoutées.

Âge	Homme		Femme	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeur	Fumeur
Moins de 30 ans	0,30 \$	0,60 \$	0,30 \$	0,40 \$
30 à 34 ans	0,40 \$	0,60 \$	0,30 \$	0,50 \$
35 à 39 ans	0,50 \$	0,90 \$	0,40 \$	0,60 \$
40 à 44 ans	0,90 \$	1,50 \$	0,60 \$	1,00 \$
45 à 49 ans	1,50 \$	2,80 \$	1,00 \$	1,90 \$
50 à 54 ans	2,60 \$	4,70 \$	1,80 \$	3,20 \$
55 à 59 ans	4,10 \$	7,40 \$	2,80 \$	5,00 \$
60 à 64 ans	6,00 \$	10,90 \$	4,10 \$	7,30 \$
65 à 69 ans	6,00 \$	10,90 \$	4,10 \$	7,30 \$

Assurance vie facultative pour enfants – la Canada Vie

Taux mensuels* par tranches de 2 000 \$ (sous réserve de prestations maximales de 20 000 \$ ou 10 tranches)	0,312 \$
---	----------

* Le taux est le même, peu importe le nombre d'enfants à charge admissibles.



Assurance facultative DMA – Chubb

Taux mensuels par tranches de 10 000 \$.

Assuré	Protection	Taux
Participant seulement	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à des prestations maximales de 250 000 \$ ou 25 tranches 	0,20 \$
Conjoint	<ul style="list-style-type: none"> 40 % du montant du participant 50 % s'il n'y a pas d'enfant 	0,30 \$
Enfant	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du participant 15 % s'il n'y a pas de conjoint 	

Assurance facultative en cas de maladie grave – la Canada Vie

Taux mensuels par tranches de 5 000 \$ (sous réserve de prestations maximales de 150 000 \$ ou 30 tranches).

Âge	Homme		Femme	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeur	Fumeur
Moins de 25 ans	0,46 \$	0,52 \$	0,47 \$	0,51 \$
25 à 29 ans	0,50 \$	0,59 \$	0,53 \$	0,58 \$
30 à 34 ans	0,59 \$	0,77 \$	0,69 \$	0,80 \$
35 à 39 ans	0,75 \$	1,15 \$	0,93 \$	1,18 \$
40 à 44 ans	1,09 \$	1,93 \$	1,32 \$	1,80 \$
45 à 49 ans	1,77 \$	3,26 \$	1,95 \$	2,78 \$
50 à 54 ans	2,92 \$	5,47 \$	2,82 \$	4,28 \$
55 à 59 ans	4,64 \$	8,95 \$	3,92 \$	6,45 \$
60 à 64 ans	7,19 \$	13,34 \$	5,29 \$	9,10 \$
65 à 69 ans	9,54 \$	16,54 \$	7,24 \$	11,80 \$

La présente fiche de taux constitue un résumé des différents taux de protection facultative payés par le participant en vertu du programme d'avantages sociaux flexibles BC Avantages pour la période d'assurance 2025. Les taux officiels sont contenus dans les documents officiels et les contrats du régime. Nous avons mis tout en oeuvre pour vous fournir un sommaire exact. Cependant, en cas de divergence entre l'information contenue dans ce document et les documents juridiques du régime, les documents juridiques prévaudront.